

LE RECOUPEMENT ENTRE LE MILIEU DE TRAVAIL DES MEMBRES DE LA MAGISTRATURE ET LEUR INDÉPENDANCE

Questionnaire 2023 – Quatrième Commission d'étude

La plupart du temps, le fait d'être nommé à une fonction judiciaire représente non seulement un immense accomplissement personnel, mais également une reconnaissance publique du renom professionnel. Dans cette analyse de la Quatrième Commission d'étude, nous nous intéressons au milieu de travail des membres de la magistrature et examinerons certains aspects du processus de nomination à une fonction judiciaire, de promotion au sein de la magistrature, d'attribution et de répartition équitables de la charge de travail et de destitution. Cette analyse s'emploiera en outre à déterminer si le milieu de travail des membres de la magistrature est comparable ou non aux autres milieux de travail.

Veuillez répondre aux questions ci-dessus en fonction de votre propre pays.

1. NOMINATION À UNE FONCTION JUDICIAIRE

- A. Veuillez décrire le processus de nomination à une fonction judiciaire dans un tribunal inférieur, intermédiaire et supérieur en relevant les différences importantes qui existent entre les nominations à une juridiction pénale, civile ou d'appel.
- B. Le cas échéant, veuillez indiquer si des influences politiques de tous genres exercent une pression quelconque sur la nomination de certaines personnes à une fonction judiciaire.
- C. Est-ce que la diversité ethnique et la diversité de genre sont des facteurs qui sont pris en compte dans le cadre des nominations à une fonction judiciaire? Le cas échéant, veuillez décrire pourquoi et dans quelle mesure.
- D. Veuillez expliquer si le processus de nomination est indépendant du gouvernement et, le cas échéant, comment on garantit cette indépendance.

2. PROMOTION AU SEIN DE LA MAGISTRATURE

- A. Existe-t-il des possibilités de promotion au sein de la magistrature? Le cas échéant, veuillez décrire la façon dont un juge ou un magistrat peut faire l'objet d'une promotion et dans quelles circonstances.
- B. L'appartenance ou la partisanerie politique a-t-elle une incidence sur les promotions au sein de la magistrature?
- C. Veuillez décrire la transparence avec laquelle se déroule le processus de promotion au sein de la magistrature.

3. RÉPARTITION DU TRAVAIL AU SEIN DE LA MAGISTRATURE

- A. Dans les grandes lignes, veuillez décrire les exigences que doivent respecter les juges et magistrats quant au nombre de jours par année où ils sont tenus de siéger ou toute autre façon de s'assurer que les juges et magistrats respectent les exigences liées à leur charge de travail.
- B. Si un juge a de la difficulté à s'acquitter de sa charge de travail, veuillez décrire :
- (i) le régime applicable pour attribuer sa charge de travail à d'autres juges;
 - (ii) le régime selon lequel le juge surchargé peut surmonter le retard accumulé dans son travail et tout autre facteur ayant mené à la surcharge;
 - (iii) si d'autres mécanismes existent pour régler les problèmes de retards au sein de la magistrature.
- C. Les juges sont-ils tenus d'aider les autres juges qui pourraient souffrir de surcharge de façon à s'assurer que les travaux de la cour sont réalisés en temps utile?

4. DESTITUTION D'UN MEMBRE DE LA MAGISTRATURE

- A. Dans votre pays, y a-t-il un régime en place pour démettre de ses fonctions un juge en exercice? Le cas échéant, veuillez décrire ce régime, en présentant tous les détails pertinents, notamment :
- (i) Qui décide de la destitution d'un juge?
 - (ii) Le juge a-t-il le droit à une audience en cas de destitution ou le droit de contester la destitution, et existe-t-il un processus d'appel en cas de destitution?
 - (iii) Quels motifs existent pour justifier la destitution d'un juge en exercice?
 - (iv) Quel est le rapport entre la violation du code/des principes de déontologie et la destitution?
 - (v) Veuillez décrire la transparence avec laquelle se déroule le processus.
- B. Si un juge est destitué, veuillez décrire les conséquences négatives susceptibles de toucher le juge destitué, notamment :
- (a) les conséquences financières (particulièrement sur sa pension);
 - (b) les conséquences futures sur ses possibilités d'emploi suivant sa destitution;
 - (c) les conséquences sociales, y compris la perte de titre ou de décorations civiques;

(d) les mesures disciplinaires qui peuvent être prises contre le juge destitué.